

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 9255, BOULEVARD GOUIN OUEST**

Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009)

AVIS est par les présentes donné qu'une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble portant le numéro 9255, boulevard Gouin Ouest, Montréal, a été déposée au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles en vertu du règlement ci-dessus mentionné.

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, cette demande d'autorisation sera soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis.

Les commentaires ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 8 décembre 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 9255, boulevard Gouin Ouest », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste, à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 9255, boulevard Gouin Ouest
Bureau du secrétaire d'arrondissement
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

La documentation afférente à cette demande d'autorisation de démolition peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 23 novembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert